



Féchy, le 14 août 2017

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

*Séance du 19 septembre 2017*

<p align="center"><b>Préavis n° 7/2017 relatif à l'aménagement du hangar communal de la parcelle 585 – communément appelé HH</b></p>
--

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a étudié diverses solutions permettant d'aménager le hangar communal situé à La Pra afin de pouvoir réunir tout le matériel de voirie au même endroit et le choix s'est porté sur la création d'un plancher intermédiaire.

Créé sur une demi-largeur du bâtiment, ce plancher intermédiaire permettra d'augmenter la place de stockage de 65 m<sup>2</sup> avec une charge utile de 500 kilos au mètre carré et sera essentiellement dévolu à l'entreposage du sel.

L'entreprise Mauron SA, entreprise qui a construit cet hangar au début des années nonante, a été choisie pour sa parfaite connaissance du bâtiment.

Les coûts de cet aménagement se détaillent comme suit :

○ Offre de Mauron SA	CHF 39'000.—
○ Frais d'ingénierie	CHF 1'000.—
○ Maçonnerie, électricité	CHF 6'000.—
○ Réserve pour divers et imprévus 10%	CHF 4'000.—
	<hr/>
Montant total	CHF 50'000.—

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 7/2017,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargé de son étude,
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

### Décide

- d'accepter le préavis n° 7/2017 relatif à la demande de crédit pour l'aménagement du hangar de La Pra ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- de financer le montant de CHF 50'000.— par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense sur une année ;
- de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.000 fonds de réserve pour investissements futurs ;
- de prendre note que cet investissement entraînera une charge d'exploitation sur l'année 2017 de CHF 50'000.—.

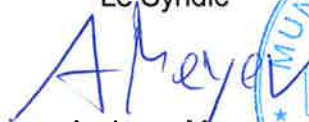
La Municipalité remercie par avance le Conseil Général et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 août 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire



Andreas Meyer



Katyla Labhard